

THE NANSEN INITIATIVE

DISASTER-INDUCED CROSS-BORDER DISPLACEMENT



Photo © IOM / Celeste Hibbert

VERS UN AGENDA POUR LA PROTECTION DES PERSONNES DÉPLACÉES AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DANS LE CONTEXTE DE CATASTROPHES ET DES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LE DÉFI

Chaque année, des millions de personnes sont déplacées de force par les inondations, les tempêtes, les tremblements de terre, les sécheresses et autres catastrophes. La plupart d'entre elles sont déplacées au sein de leur propre pays, mais certaines doivent traverser les frontières. Dans le contexte des changements climatiques, de tels mouvements sont susceptibles de s'intensifier. Les réponses nationales et internationales à ce défi sont insuffisantes et la protection des personnes affectées est inappropriée.

Le droit national, le droit international des droits de l'Homme, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement interne et quelques instruments régionaux protègent les personnes déplacées au sein de leur pays. Toutefois, il existe un vide juridique concernant les mouvements transfrontaliers causés par les catastrophes et les effets des changements climatiques. Généralement, ces personnes déplacées au-delà des frontières ne relèvent pas du droit international des réfugiés, et le droit international des droits de l'Homme n'aborde pas les questions clés de leur admission, de leur séjour et de leurs droits fondamentaux. De même, les critères de distinction entre les mouvements forcés et volontaires provoqués par les catastrophes n'ont pas encore été élaborés. La situation est aggravée par des lacunes opérationnelles et institutionnelles, telles qu'un manque de réponses institutionnelles cohérentes et un défaut de coopération interétatique et (sous-) régionale efficace.

LA RÉPONSE

Un processus intergouvernemental est nécessaire pour combler le déficit de protection et faire face aux défis du déplacement au-delà des frontières dans le contexte des catastrophes et des effets des changements climatiques.

A travers leur paragraphe 14 (f), les Accords de Cancún (COP16) reconnaissent les déplacements, les migrations et la réinstallation planifiée suite aux changements climatiques comme un enjeu d'adaptation, et conviennent de renforcer la compréhension et la coopération. Suite à la Conférence Nansen d'Oslo (juin 2011) sur les changements climatiques et le déplacement et lors de la conférence ministérielle du HCR en Décembre 2011, la Norvège et la Suisse se sont engagées à répondre au besoin d'une approche plus cohérente pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le contexte des catastrophes et des effets des changements climatiques. Cet engagement a été salué par plusieurs États et a fourni la base de l'Initiative Nansen.

L'APPROCHE

L'Initiative Nansen est un processus ascendant de consultation, dirigé par les États et permettant l'implication d'acteurs variés.

Le processus consiste en une série de consultations intergouvernementales et avec la société civile dans les régions particulièrement affectées afin de mieux comprendre les contextes actuels, d'identifier les lacunes qui persistent, ainsi que les bonnes pratiques déjà en place sur le terrain.

Les conclusions de ces consultations régionales (voir la carte) ainsi qu'une proposition d'Agenda pour la protection seront présentées en octobre 2015 lors d'une consultation mondiale. L'Initiative Nansen ne cherche pas à développer de nouveaux standards légaux, mais à forger un consensus entre les gouvernements sur les éléments essentiels d'un Agenda pour la protection. Cet Agenda se penchera sur les normes de traitement des personnes affectées lors de leur admission, leur séjour et leur accès aux droits fondamentaux tout en clarifiant le rôle des acteurs humanitaires et de développement.

Un suivi assurera la diffusion et la mise en place des recommandations.

OBJECTIF ET PORTÉE DE L'INITIATIVE NANSEN

L'objectif global de l'Initiative Nansen est de parvenir à un consensus sur les principes et les éléments fondamentaux relatifs à la protection des personnes déplacées à travers les frontières dans le cadre de catastrophes ou des changements climatiques. Le résultat prévu de ce processus est un Agenda pour la protection basé sur trois piliers :

- 1 LA COOPÉRATION INTERNATIONALE et la solidarité ;
- 2 LES NORMES POUR LE TRAITEMENT des personnes affectées concernant l'admission, le séjour, le statut ;
- 3 LES RÉPONSES OPÉRATIONNELLES, y compris les mécanismes financiers et les responsabilités des acteurs du droit international humanitaire et du développement.

SECTEURS CLÉS DE L'AGENDA POUR LA PROTECTION



L'Agenda couvrira toutes les phases pertinentes, à savoir :

- 1 LA PRÉPARATION en amont du déplacement ;
- 2 LA PROTECTION ET L'ASSISTANCE pendant le déplacement ;
- 3 LA TRANSITION vers des solutions à la suite de la catastrophe.

Bien que l'Initiative Nansen se concentre sur les besoins des personnes déplacées au-delà des frontières, elle aborde également des questions connexes telles que la réduction des risques de catastrophe, les déplacements internes, ou la gestion de la migration comme adaptation.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Avec des États comme principales parties prenantes, l'Initiative Nansen est gérée par un comité de pilotage, un comité consultatif, un envoyé et un petit secrétariat.

Le **COMITÉ DE PILOTAGE** est formé de 9 États, avec une représentation équilibrée des pays du Sud et du Nord. Il initie, accueille, guide et dirige le processus. Le comité de pilotage est présidé par la Suisse et la Norvège et comprend les pays suivants : Australie, Bangladesh, Costa Rica, Allemagne, Kenya, Mexique, Philippines. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) sont invités permanents.

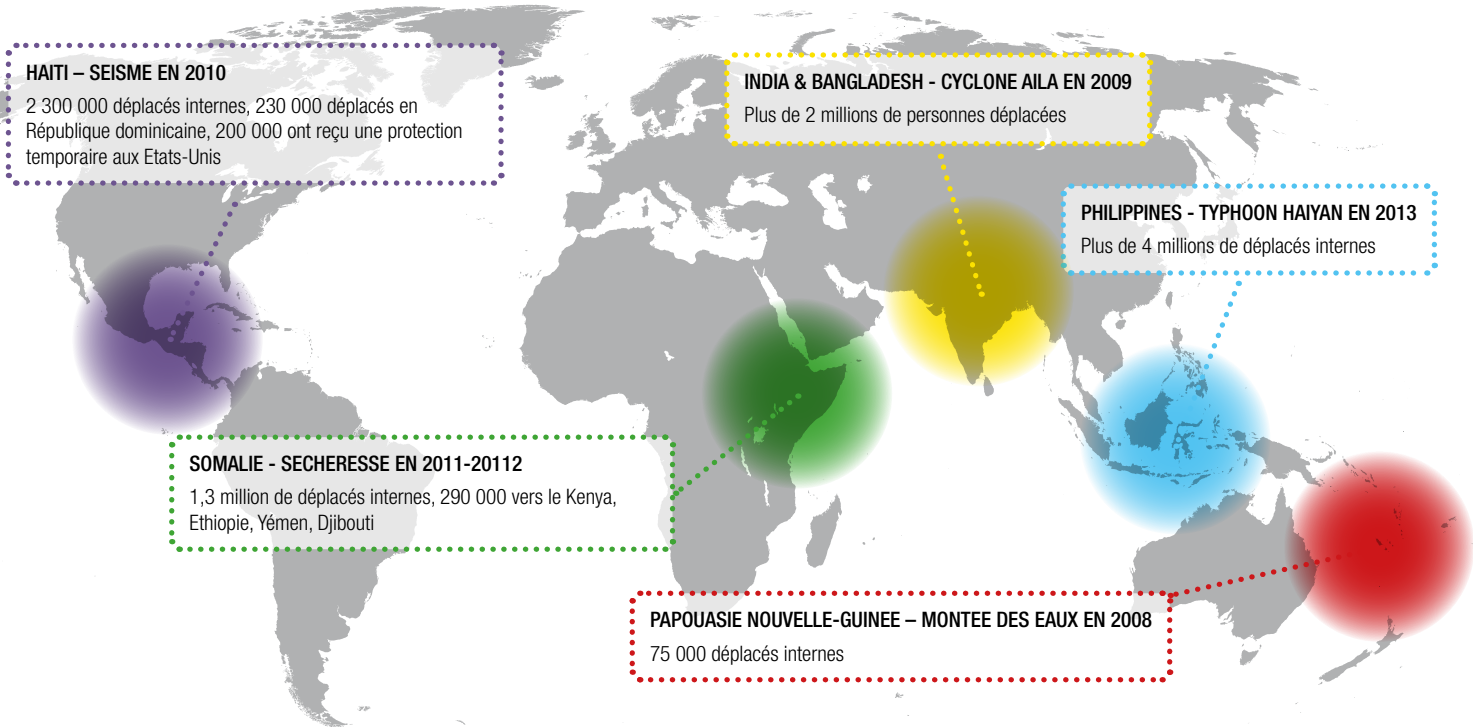
Le **COMITÉ CONSULTATIF** est composé de représentants des organisations internationales traitant des enjeux de déplacements et de migration, des

changements climatiques et du développement, de chercheurs et d'organisations non gouvernementales. Il informe et soutient le processus à travers l'expérience de ses membres.

Le **GROUPE DES AMIS DE L'INITIATIVE NANSEN** est composé des États intéressés qui souhaitent être associés à l'Initiative et faire des commentaires, propositions et contributions au travail de l'Initiative.

Le Professeur Walter Kaelin agit en tant qu'**ENVOYÉ DE LA PRÉSIDENTE** de l'Initiative Nansen qu'il représente tout au long du processus. Il fournit une orientation et une contribution stratégique.

Enfin, le processus est soutenu par un petit **SECRETARIAT de l'INITIATIVE NANSEN** basé à Genève.



CONSULTATIONS RÉGIONALES

LEGENDE : ■ Intergouvernemental ■ Société civile

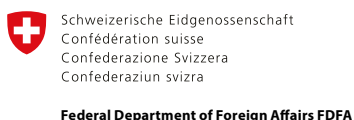
- 1 PACIFIQUE** : Mouvements de populations, catastrophes et changements climatiques dans le Pacifique, **21-24 mai 2013, Rarotonga, Iles Cook**
- 2 AMERIQUE CENTRALE** : Catastrophes et déplacements transfrontaliers en Amérique centrale : nouveaux besoins, nouvelles réponses, **2-4 décembre 2013, San José, Costa Rica**
- 3 CORNE DE L'AFRIQUE** : Déplacements dans la Corne de l'Afrique : protéger les populations, **3-4 mars 2014, Nairobi, Kenya**
- 4 AMERIQUE CENTRALE** : Catastrophes et déplacements transfrontaliers en Amérique centrale : nouveaux besoins, nouvelles réponses, **1-2 avril 2014, Guatemala, Guatemala**
- 5 CORNE DE L'AFRIQUE** : Aléas naturels, changements climatiques et déplacements frontaliers dans la Corne de l'Afrique : protéger les populations, **21-23 mai 2014, Nairobi, Kenya**
- 6 ASIE DU SUD-EST** : Catastrophes et déplacements forcés en Asie du Sud-Est, **30 juin – 1er juillet 2014, Bangkok, Thaïlande**
- 7 PACIFIQUE** : Impacts des changements climatiques et des catastrophes sur les mouvements de populations, **18-20 août 2014, Suva, Fidji**
- 8 ASIE DU SUD-EST** : Mouvements de populations dans le contexte de catastrophes et des changements climatiques, **15-17 octobre 2014, Manille, Philippines**
- 9 ASIE DU SUD** : Changements climatiques, catastrophes et mouvements de populations en Asie du Sud, **2-3 février 2015, Katmandou, Népal**
- 10 ASIE DU SUD** : Changements climatiques, catastrophes et mouvements de populations en Asie du Sud, **3-5 avril 2015, Khulna, Bangladesh**

THE NANSEN INITIATIVE
DISASTER-INDUCED CROSS-BORDER DISPLACEMENT

Secrétariat de l'Initiative Nansen
Maison internationale de l'environnement 2
7-9, Chemin de Balexert, 1219 Châtelaine, Genève, Suisse
Tél : +41 22 917 8205 E-mail : info@nanseninitiative.org

www.nanseninitiative.org

www.facebook.com/nanseninitiative
www.twitter.com/nanseninitiativ



Avec l'appui de :

